



SSP VAUD-ÉTAT

LISTE DU SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS POUR LE DSAS

ÉLISEZ NOS DÉLÉGUÉ·E·S À L'AD DE LA CPEV

SEPTEMBRE 2020

Depuis de nombreuses années, les conditions de vie à la retraite se dégradent pour les salarié.e.s et les retraité.e.s: augmentation de l'âge de la retraite dans l'AVS et le 2e pilier, baisse des rentes du 2e pilier, non-indexation des rentes, augmentation des cotisations sur les salaires, etc.

Notre syndicat se bat contre l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes et des hommes et contre les baisses de rentes de l'AVS et du 2e pilier. Nous nous mobilisons par tous les moyens possibles: manifestations, grèves, référendums, initiatives, que ce soit dans le canton de Vaud ou au niveau national. C'est avec cette orientation claire que nous présentons des candidat.e.s à l'élection à l'assemblée de la Caisse de pensions de l'État de Vaud.

Les employé.e.s de l'État subissent les mêmes dégradations que celles et ceux du secteur privé: entre 2010 et 2018, l'âge de départ à la retraite des

employés de l'État a augmenté de plus d'une année: en 2010, on partait à la retraite en moyenne à 61 ans et 3 mois. En 2018, cet âge moyen était de 62 ans et 5 mois (rapport d'activités de la CPEV pour 2018, page 10). Le rente pont a été baissée. Les rentes ont également baissé, elles sont maintenant calculées sur les douze derniers salaires annuels au lieu des trois derniers.

Depuis 2000, le rendement moyen annuel des actifs de la CPEV a été de 3,8%. Ce qui signifie que la CPEV va bien et n'a aucunement besoin de réduire les prestations ou d'augmenter les cotisations. Si elle le fait, c'est parce qu'un cadre légal extrêmement rigide l'y oblige. Ce cadre légal, voté par le Parlement fédéral, a pour but d'aligner les conditions de retraite de la fonction publique sur celles du secteur privé, où pratiquement toutes les protections et les droits qui existaient dans le 2e pilier ont été liquidés en vingt ans.

Nous nous présentons aux élections à l'assemblée des délégué.e.s mais nous

ne nous faisons aucune illusion: quel que soit le résultat de cette élection et quelle que soit la composition du conseil d'administration, la CPEV devra sans cesse présenter des mesures destinées à "assainir ses caisses". La loi ne laisse quasiment aucune marge de manœuvre aux administrateurs, qui gèrent les prestations de la caisse tandis que le Grand Conseil gère son financement (la hauteur des cotisations des assuré.e.s et de l'employeur et les éventuelles contributions extraordinaires de l'État). ces mesures se feront sur le dos des assuré.e.s et des pensionné.e.s.

Au début 2018, nous avons pu repousser l'entrée en vigueur d'un plan qui dégrade encore les conditions de notre retraite. Nous y sommes parvenu.e.s parce que nous avons manifesté et fait grève massivement. Si nous voulons conserver ce qui peut encore l'être, si nous voulons éviter toute dégradation des prestations, c'est cette voie que nous devons suivre. Cette élection est l'occasion de le rappeler.

(suite au dos)



ÉLECTION DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ·E·S DE LA CPEV

(suite de la première page)

Nous vous invitons donc à élire et faire élire les candidat.e.s du Syndicat des services publics qui seront les porteurs de nos droits d'assuré.e.s et de pensionné.e.s.

Vous pouvez nous retrouver sur les réseaux sociaux : nous sommes à disposition pour présenter, dans chaque entité de l'État ou à toute personne intéressée, les positions de notre syndicat, d'échanger sur la situation de la CPEV, etc. N'hésitez pas à nous contacter par les moyens habituels.

L'ÉLECTION: COMMENT ÇA MARCHE ?

Les électrices et électeurs doivent élire 30 personnes qui formeront l'assemblée des délégué.e.s. Cette assemblée a une compétence : élire les 4 personnes qui seront membres du conseil d'administration pour les 5 ans à venir. Quatre autres administrateurs seront nommés par le Conseil d'État pour représenter l'employeur. Outre l'élection de ces quatre personnes, l'assemblée des délégué.e.s peut également donner des préavis (non contraignants) sur différents sujets ou projets de la CPEV.

CERCLE 4 - DSAS LA LISTE DU SSP

THIERRIN LAURA
infirmière en pédiatrie.

LARCINESE ANNA
Physiothérapeute.

MOLLET DOMINIQUE
Secrétaire médicale.

CHAVEZ JUAN CARLOS
Employé du Service de propreté et d'hygiène.

ASIB MUSTAPHA
Employé de la logistique hospitalière.

GARCIA LAUREANO
Informaticien au Service informatique.

INFORMATIONS - ADHÉSION

Le SSP organise les employé·e·s du canton et des communes, des établissements subventionnés et des établissements privés remplissant des tâches d'intérêt public. Il a été l'un des moteurs des grandes mobilisations de la fonction publique des dernières décennies. Le SSP Vaud se bat pour la défense et l'amélioration des conditions de travail ainsi que pour des services publics de qualité.

- JE SOUHAITE PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SSP-ENSEIGNEMENT
- JE SOUHAITE ADHÉRER AU SSP-ENSEIGNEMENT

Nom
Rue et n°
Téléphone

Prénom
Localité
Lieu de travail

À renvoyer à : SSP Région Vaud - case postale 1324 - 1001 Lausanne ou à vaud@ssp-vpod.ch

RÉDACTION

Comité de la section Vaud-État du SSP

SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS
AVENUE RUCHONNET 45
CASE POSTALE 1324
1001 LAUSANNE
T 021 341 04 10 / F 021 341 04 19
VAUD@SSP-VPOD.CH

Pour plus d'informations sur nos activités, consulter les anciennes lettres d'informations et trouver les prises de position du SSP :

[HTTP://VAUD.SSP-VPOD.CH](http://vaud.ssp-vpod.ch)
[FACEBOOK : SYNDICAT SSP VAUD](https://www.facebook.com/syndicatsspvaud)